

## **Formation : les discussions reprennent.**

En juin 2009, Maïté ERRECART, Ajointe au Maire chargée des personnels, avait souhaité engager une réflexion sur la formation, devant aboutir à l'élaboration d'un accord-cadre. Constatant au fil des réunions que les sujets importants, et notamment le droit individuel à la formation (DIF) n'étaient pas réellement abordés, toutes les organisations syndicales avaient décidé, en octobre, de suspendre leur participation.

Le 28 janvier, une réunion introduite par le DRH, Thierry LE GOFF puis conduite par Patrick GEOFFRAY, directeur adjoint, marquait la reprise des discussions sur le sujet. L'intersyndicale a rappelé ses principales attentes sur le sujet :

- une clarification rapide des règles en matière de DIF, en veillant à ce que celles-ci ne constituent pas un recul pour les agents, en apportant une réponse aux inquiétudes liées aux préparations à concours (PAC) et aux possibilités de redoublement, afin notamment de pouvoir finaliser les plans de formations 2010 en cours d'élaboration dans les directions ;
- un élargissement des possibilités d'utilisation du DIF (actuellement limité aux formations proposées dans les catalogues DRH)
- une augmentation significative du budget consacré à la formation, respectant au minimum l'engagement pris par la Municipalité dans le cadre du protocole d'accord ARTT (soit 3,5 % de la masse salariale) et permettant une mise en œuvre effective du DIF, ce qui pourrait représenter à terme un quasi-doublement de ce budget.

La DRH a rappelé son souhait d'arriver à un accord, considérant que la formation, qui vise à promouvoir la mobilité professionnelle et sociale, ne devait pas constituer un sujet conflictuel. Patrick GEOFFRAY a ensuite proposé que les agents suivant une PAC mobilisent leur DIF de l'année, soit 20 heures, le reste du temps (au-delà des 5 jours de droit) étant pris en charge par la Ville. Cette proposition, qui rejoint la position adoptée dès l'origine par l'UCP, a malheureusement été assortie de dispositions transitoires pour la période 2010-2012 qui ne nous paraissent pas satisfaisantes. Concernant les cours de perfectionnement, l'agent mobiliserait son DIF à concurrence d'1/3 du temps, les 2/3 restants incombant à la Ville. La DRH doit détailler prochainement ces propositions, communiquer des éléments sur le budget formation et préciser quels seront les bénéficiaires de l'accord éventuel.

Les discussions vont se poursuivre au rythme d'une réunion par semaine, l'objectif étant de pouvoir présenter un projet d'accord au prochain CTP central, qui se tiendra le 15 avril 2010. Nous vous tiendrons régulièrement informés des évolutions de ce dossier très sensible.

## **ASPP : enfin des négociations.**

Le 27 janvier se sont engagées des négociations sur la "gouvernance" de l'ASPP, que réclamaient depuis longtemps les organisations syndicales. Celles-ci dénoncent en effet depuis des années la composition du conseil d'administration de cet organisme, constitué de trois collèges, dont un seul de représentants du personnel, qui ne peuvent donc faire valoir leurs positions dans les délibérations. Elles demandent en conséquence la mise en place d'une véritable gestion paritaire.

Lors de cette réunion, Maïté ERRECART a réaffirmé la volonté du Maire d'assumer sa responsabilité en matière de gestion de la restauration collective des personnels, ce qui nécessite d'être assuré d'une majorité de gestion, tout en reconnaissant l'anomalie que constitue la sous représentation des personnels.

Ces points ayant rencontré un large consensus, les discussions vont devoir porter sur la composition du conseil d'administration, qui devra représenter équitablement les parties intéressées.

Il a également été acté la mise en place de groupes de travail ou de commissions permanentes avec deux axes prioritaires, la fixation des tarifs et l'inventaire des conventions avec l'examen des possibilités d'extension en faveur des personnels ne disposant pas de restauration ASPP.

Ces groupes devraient être mis en place rapidement et l'UCP y prendra toute sa place. Nous vous rendrons compte régulièrement de l'avancement des travaux sur un sujet qui concerne de très nombreux agents.

### **Comités d'Hygiène et de Sécurité DRH /SG-DAJ / DDATC.**

Trois CHS se sont tenus en janvier pour présenter les plans de continuité des services à mettre en œuvre en cas de pandémie de grippe A (H1N1).

La Ville de Paris, sollicitée par les services de l'Etat pour participer à la campagne de vaccination contre la grippe A (H1N1), a fait appel à des adjoints administratifs pour contribuer au bon fonctionnement de plusieurs centres (installés dans des gymnases parisiens).

L'UCP a été interpellée par plusieurs adjoints qui avaient répondu à cet appel, en particulier au sujet de la rétribution à laquelle ils pouvaient prétendre, selon qu'ils avaient travaillé en semaine ou le week-end. L'administration a répondu que des heures supplémentaires seraient versées aux personnels ayant travaillé le week-end.

Pour les autres, il serait aussi envisagé de les « récompenser » pour avoir participé à cette activité supplémentaire.

L'UCP restera vigilante quant à la concrétisation de cette volonté de remercier les personnels ayant apporté leurs compétences dans le cadre de ce dispositif médical, d'autant plus que des professionnels de la petite enfance ont été eux aussi mobilisés pour vacciner les jeunes enfants tout en continuant d'assurer, le mieux possible, leurs fonctions habituelles.

### **CASVP : revalorisation des primes des cadres hôteliers.**

En mars 2008, les cadres hôteliers des EHPAD ont alerté l'UCP afin d'obtenir une revalorisation de leur régime indemnitaire. En effet, l'emploi, occupé par des secrétaires administratifs, des assistants sociaux éducatifs et des adjoints techniques, exige des compétences en matière de management, de formation d'équipes hôtelières, de logistique, etc... qui doivent se traduire par une reconnaissance de responsabilités de plus en plus lourdes. Dès avril 2008, une intersyndicale s'est formée, à laquelle participait l'UCP. Après de nombreuses réunions avec l'administration, le 22 Janvier 2010, la direction générale du Centre d'Action Sociale a annoncé l'attribution d'une revalorisation forfaitaire annuelle de 1 000 euros.

L'UCP, très mobilisée sur ce dossier, continuera à porter les revendications indemnitaires des autres catégories de personnels du CASVP, afin de faire reconnaître leurs qualifications et responsabilités. (Catherine Passelaigue UCP 01 43 47 83 90) [Syndicat.UCP/UNECT-CASVP@paris.fr](mailto:Syndicat.UCP/UNECT-CASVP@paris.fr)

### **Concours et examens.**

Candidats reçus au concours interne d'attaché d'administration :

Vincent GAUDIN CAGNAC (DVD), Stéphane COTON (DJS), Aurélie FABRE (DDATC), Eric GERMOND (DASCO), Rudy REICHSTADT, Anna CALLADINE, Karine VALLET, Mehdi ALLAL, Grégory MARREC, Stéphane THIEBAUT (DF).

A toutes et tous, UCP Flash adresse ses sincères félicitations !

#### **Union des Cadres de Paris**

2bis, square Georges Lesage 75012 PARIS – Tél. 01.43.47.80.72 - Fax. 01.43.47.81.45